

L'an deux mille quatorze, le mercredi dix septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT FRONT DE PRADOUX dûment convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre André CROUZILLE, Maire.

Etaient présents :

M. Pierre André CROUZILLE, Maire

Madame et Monsieur Régine BARRADIS et Pascal PICHARD, Adjoints

Mesdames et Messieurs Jean-Marc BARRADIS, René EYRAUD, Isabelle FENELON, Hervé FULBERT, Claire HENON, Daniel LAUBUGE, Patrick MARTIN, Serge OLIVIER, Marie-Claude PAILLOT, Monique PICHARDIE,

Absente excusée : Madame Nelly LAUNAY qui a donné pouvoir à Monsieur Pierre André CROUZILLE

Date de convocation : 04 septembre 2014

M. Arnaud FELIX a été désigné par le Conseil Municipal secrétaire de séance en vertu de l'article L 2121-15 du CGCT.

Adoption du compte rendu de la précédente réunion :

Le compte-rendu précédent est adopté à l'unanimité.

DELIBERATIONS :

Travaux d'éclairage public
Chemin des Fontanelles

Serge Olivier déclare qu'une étude globale sur l'éclairage public devrait être faite sur l'ensemble de la commune, non pas pour augmenter les dépenses mais pour rationaliser les besoins et qu'il serait nécessaire de tenir compte de l'ensemble des demandes, d'agir avec équité et d'examiner la demande de M. BARNY.

Monsieur le Maire lui répond que cela est prévu, seront privilégiés les secteurs les plus denses et avec des enfants. Pascal Pichard s'est d'ailleurs déjà rapproché du SDE 24 pour qu'une étude soit diligentée dans ce sens. Mais la tendance du syndicat serait plutôt de diminuer le nombre de points lumineux, par souci d'économie. Hervé Fulbert demande s'il est possible de faire une simulation sur un mois de l'économie engendrée par un remplacement des halogènes par des halogènes basse consommation.

Demande de
Programmation de
Travaux- SDE 24
N° 2014-09-10/01

La délibération est donc la suivante :

Le Maire expose qu'il conviendrait d'effectuer une extension du réseau d'éclairage public, « Chemin des fontanelles », le secteur étant très urbanisé. De plus, le réseau actuel est à proximité.

La commune de Saint Front de Pradoux qui est adhérente au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, a transféré sa compétence éclairage public et a mis à disposition du Syndicat ses équipements, pour la réalisation de travaux neufs et de modernisation de son éclairage public.

Pour permettre au Syndicat d'engager les études techniques qui permettront à la commission d'attribution de décider de l'éligibilité du projet et son inscription éventuelle dans les futurs programmes d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Sollicite** le SDE 24 afin d'engager les études techniques qui permettront à la commission d'attribution de décider de l'éligibilité du projet et de son inscription éventuelle dans les futurs programmes d'investissement.
- **Décide** de confier le projet au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne
- **Mandate** Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires auprès dudit syndicat.

DELIBERATION ADOPTEE PAR 14 VOIX POUR (M. Patrick MARTIN n'étant pas arrivé)

Modification des statuts de la communauté de communes
N°2014-09-10/02

Le Maire informe le Conseil Municipal que la loi du 27 janvier 2014 offre la possibilité de modifier l'intérêt communautaire de sorte qu'il ne sera plus nécessaire de passer par tous les conseils municipaux pour faire une modification des statuts (procédure lourde et longue).

Par délibération du 17 juin 2014, les délégués communautaires ont accepté la refonte totale des statuts en distinguant l'intérêt communautaire des statuts et ont adopté les nouveaux statuts. Il est maintenant demandé aux Conseils Municipaux de se prononcer sur cette modification.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Accepte** cette modification des statuts

DELIBERATION ADOPTEE PAR 14 VOIX POUR (M. Patrick MARTIN n'étant pas arrivé)

Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat :
N°2014-09-10/03

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les dotations de l'Etat vont baisser de près de 11 milliards jusqu'en 2017 et qu'il sera dès lors très difficile pour les communes de fonctionner mais aussi d'investir, ce qui aura des répercussions sur l'économie locale.

Plus de 10 000 collectivités ont signé cette motion à ce jour.

Serge Olivier vote contre cette motion. Pour lui, l'Etat est en faillite. Les communes doivent cesser d'être assistées. Il faut, selon lui, faire des économies, il rajoute que le personnel représente 50% des dépenses de fonctionnement de la commune contre 38% pour les communes de la même strate. Monsieur le Maire répond que l'Etat peut faire des économies ailleurs car il impose des obligations onéreuses aux communes (comme les temps d'activités péri-scolaires avec la nouvelle réforme des rythmes scolaires qui aura un impact d'environ 25.000 € sur le budget de Saint Front) et dans le même temps diminue ses aides.

La délibération est donc la suivante :

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan

d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- De 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017
- Soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36 000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Saint Front de Pradoux rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

Elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble »

Elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire

Enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Saint Front de Pradoux estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Saint Front de Pradoux soutient les demandes de l'AMF :

- Réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat
- Arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense
- Réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

DELIBERATION ADOPTEE PAR 11 VOIX POUR / 2 CONTRE (Serge OLIVIER, Monique PICHARDIE) / 1 ABSTENTION (Hervé FULBERT)

Arrivée de Patrick MARTIN.

**Adoption du rapport sur le prix
la qualité du service public
d'assainissement collectif
SICTEU-
Exercice 2013
N° 2014-09-10/04**

Serge Olivier fait remarquer qu'il est étonnant que les volumes facturés et soient en baisse alors que les débits reçus à la station augmentent. Une explication sera demandée lors de la prochaine réunion du SICTEU.

La délibération est la suivante :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif du SICTEU de Mussidan pour l'exercice 2013.

Le Conseil Municipal,
- **adopte** ce rapport

DELIBERATION ADOPTEE PAR 14 VOIX POUR / 1 ABSTENTION (Monique PICHARDIE)

Points sur les travaux :

- **Agrandissement de l'école :**

Pascal PICHARD, Adjoint aux travaux fait le point. Les travaux ont pris du retard. La chape extérieure en béton désactivée a dû être refaite et les sols intérieurs vont être repris. Le déménagement est prévu pour le week end du 20 et 21 septembre.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les avenants qui ont dû être signés :

- habillage, pour raison de sécurité des poteaux en bois intérieurs,
- mise en place d'une alarme intrusion
- raccordement du bâtiment au réseau d'eaux pluviales et reprise de l'enrobé Place de la République
- renforcement des poteaux bois et création de 2 poteaux supplémentaires

Une demande de supplément de contrat d'objectif sera faite dès la fin du chantier.

Enfin, lors des travaux de VRD, un puits a été découvert. Il a immédiatement été sécurisé.

- **Déplacement du Monuments aux Morts :**

Pascal PICHARD expose que maintenant que la haie a été arrachée, l'emplacement validé par Mme HANINNEN du service de l'architecture et du Patrimoine, pour l'implantation du Monument aux Morts ne semble plus judicieux. Le premier choix du Conseil Municipal semblerait plus approprié. Madame HANINNEN va venir sur le terrain pour nous donner son avis.

- **Travaux de la vélo route :**

Les travaux avancent bien, nous faisons partie de la tranche Le Pizou- Annesse et Beaulieu. Hervé Fulbert demande à qui incombera l'entretien de chaque tronçon (bas-côtés, revêtements, charge des poubelles, ...). Le Président de la communauté de communes souhaiterait que cela soit pris en charge par le SMAETAEBIP (syndicat des berges de l'Isle) par le biais d'une convention. Il faudra revoir toute la signalétique notamment celle des sentiers de randonnées.

- **Curage de fossés :** Question soulevée en début de séance par Jean-Marc BARRADIS.

Une campagne de curage va être effectuée. M. Pascal Pichard a déjà pris contact avec M. Bordier, pour accomplir ces travaux. Jean Marc Barradis précise que cela est nécessaire, son garage a été inondé 3 fois cet été, lors d'abats d'eaux. Monsieur le Maire rajoute que cette année, la pluviométrie a été exceptionnelle et que de nombreux points noirs existent sur la commune pour les écoulements d'eaux pluviales. D'ailleurs, M. Négrier de l'Unité d'Territoriale de

Mussidan vient sur le terrain vendredi 12 septembre pour essayer de trouver des solutions. Jean Marc BARADIS pense qu'il faudrait par endroits faire des saignées, Hervé Fulbert rajoute qu'il faudrait prévoir une campagne annuelle d'entretien des fossés avant la saison des pluies

Point sur le projet de lotissement :

3 secteurs ont été repérés : Crabanac, Tendou, Les Patureaux.

A Crabanac, le nombre de propriétaires concernés pose problèmes (plus d'une dizaine et de nombreuses indivisions).

A Tendou, le terrain est plus étendu, il n'y a que 5 propriétaires mais proximité de la voie ferrée.

Aux Patureaux, il n'y a que 3 propriétaires, les réseaux sont présents. De plus, Monsieur le Maire suggère de profiter de la création du lotissement pour réaliser une aire de jeux qui pourrait ainsi profiter également aux enfants des lotissements des Patureaux et des Granges situés à proximité.

Monsieur le Maire fait un tour de table pour connaître les préférences des conseillers. Le secteur des Patureaux est privilégié (10 voix contre 2 pour Tendou, et 2 indifférents), les propriétaires vont être contactés.

Jean Marc Barradis demande s'il est envisageable de faire une route pour relier les Patureaux à la Treille. Cela pourra être envisagé.

Composition de la Commission Communale des Impôts Directs :

Monsieur le Maire donne lecture des noms retenus par la Direction Générale des Finances Publiques à savoir :

Titulaires : M. EYRAUD Jean, Mme PAILLOT Marie Claude, M. EYRAUD René, M. PRALONG Francis, Mme LAUNAY Nelly, M. GUILLOT Bernard

Suppléants : M. JAUD Christian, M. PICHARD Pascal, M. LAUBUGE Daniel, M. FELIX Arnaud, Mme FENELON Isabelle, M. PAILLOT Robert

M. Serge OLIVIER fait remarquer que l'opposition n'est pas représentée dans cette commission. Monsieur le Maire lui répond, qu'une liste de 24 noms a été proposée, et que le choix des personnes retenues a été effectué par la Direction Générale des Finances Publiques.

Point sur les réunions des syndicats et des commissions :

Les élus font le compte rendu des réunions auxquelles ils ont pu assister.

- Communauté de Communes :

Participation envisagée de la Communauté de Communes au financement de la nouvelle salle multiculturelle de Mussidan.

- 2 concerts MNOP ont eu lieu cet été, ce fut un succès. Un devis a été demandé aux cars Arrivée pour effectuer la navette du mercredi entre les communes et le Centre de Loisirs. Cela coûterait 6000 € / an.

- SIVOS : Jean Marc Barradis a fait la tournée de ramassage scolaire sur la commune. Il a également fait le point sur les panneaux de signalisation manquants aux arrêts de bus. Monsieur le Maire précise d'ailleurs que 2 abris bus ont été commandés : l'un pour les Graviéras, l'autre pour la rue Krivine, pour un coût d'environ 1000 € par abri.

Divers :

- Les TAP (Temps d'Activités Périscolaires) ont été mis en place. Tout fonctionne bien pour le moment. A titre indicatif, la 1^{ère} période (de septembre aux vacances de la Toussaint), représente un coût de 5000 € pour la commune (intervenants et personnel communal). Serge Olivier trouve choquant que la commune paye une prestation au Club de Basket qui est l'association déjà la plus subventionnée, qu'il faut arrêter cette culture de l'assistantat permanent. Il est paradoxal que les enfants puissent faire du basket gratuitement en dehors des heures scolaires et que cette prestation soit payante dans les TAP. Régine Barradis lui répond que la commune ne fait que prendre à sa charge le coût de l'intervenant rémunéré par le club de basket durant la période où il est mis à la disposition des TAP. Marie-Claude PAILLOT souligne que les associations agissent de même sur les autres communes. Monsieur le Maire, fait remarquer que la subvention de 3 500 euros, ne représente que 5% du budget du club qui est de plus de 70 000 euros et qu'il est par conséquent exagéré de parler d'assistantat car la différence est récoltée par le travail des bénévoles de cette association.

- Monsieur le Maire remercie Monsieur Broulard et la famille Biale pour leurs dons pour l'école. Il remercie également Madame Francette Deffarges et Messieurs Alain et Daniel Lacombe qui prennent en charge l'organisation de la journée du Patrimoine, le 20 septembre.

Points rajoutés à l'ordre du jour : (à la demande des conseillers de l'opposition)

-Assainissement à Crabanac :

Serge Olivier signale un problème sur le réseau d'assainissement collectif à Crabanac. Celui-ci se bouche très souvent. Le problème sera signalé au SICTEU.

-Vitesse Route de Saint Louis :

Serge Olivier demande, pour améliorer la sécurité, de trouver des solutions pour limiter la vitesse route de Saint Louis car le croisement à Crabanac est dangereux. Il propose de limiter la vitesse à 70 Km/h à partir du croisement de la route de Pariot jusqu'à l'entrée de l'agglomération et de donner la priorité à la route de Crabanac par une signalétique appropriée, un stop ou un cédez le passage sur la départementale pour casser la vitesse. Monsieur le Maire approuve la limitation de la vitesse mais fait remarquer que l'autre proposition apparaît encore plus dangereuse que la configuration actuelle.

-Conseil d'école :

Serge Olivier demande à participer au Conseil d'école. Monsieur le Maire lui répond que la composition du conseil d'école est fixée réglementairement et que les textes sont clairs: la Mairie est représentée par 2 personnes. En l'occurrence, il s'agit du Maire et de l'adjoint chargé des affaires scolaires mais que si Monsieur OLIVIER le souhaite il pourra lui être destinataire des compte- rendus de réunion.

-Défibrillateur :

Jean Marc Barradis demande où en est l'achat du défibrillateur. Cela devrait se faire par le biais de la communauté de communes, pour bénéficier de tarifs privilégiés dans le cadre d'un achat groupé.

-containers :

Jean Marc Barradis demande pourquoi le container a été déplacé à Pariot, sans en avertir les riverains. Son emplacement causait des nuisances, il a été déplacé au bout de la rue. Celle-ci étant en sens unique, les usagers ne pouvaient que le voir. Il demande également, s'il est possible d'acheter des containers individuels pour chaque foyer. Monsieur le Maire s'était déjà renseigné auprès du SMCTOM. Cela représente un coût non négligeable mais l'achat par tranches serait envisageable. Cependant le syndicat conseille d'attendre, dans la mesure où les camions de ramassage risquent de changer et ne seront donc plus adaptés à ces containers.

Claire HENON évoque qu'elle a été sollicité pour demander la suppression du container d'ordures ménagères à La Croix Blanche. Renseignement sera pris auprès du SMCTOM pour savoir si cela est possible.

-La Poste :

Jean Marc Barradis s'étonne que les horaires de la Poste aient été modifiés sans que le Conseil Municipal n'ait délibéré. Une délibération n'est pas nécessaire, c'est une décision du Maire d'autant plus que les horaires n'ont été décalés que de 10 minutes et que cela satisfait les clients. Il rajoute aussi que l'agence communale est souvent fermée et qu'il faudrait envisager des remplacements. Sur le principe, le Conseil y est favorable mais il faut trouver une personne prête à travailler 15 heures par semaine et seulement 5 semaines par an.

-Elections Sénatoriales :

Jean Marc Barradis s'interroge sur le fait que personne n'ait été là pour accueillir Messieurs De Peretti et Roussel, candidats aux sénatoriales. Monsieur le Maire lui répond qu'il a reçu une invitation personnelle et qu'il y a répondu pour dire qu'il serait absent à cette date. Il ignorait que les autres grands électeurs avaient reçu la même.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.